



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSG 2025-04-09

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT 04
POUR LA REHABILITATION DU CINEMA LE REX A SISTERON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2024-06-05 SG du conseil municipal du 26 juin 2024 approuvant l'adhésion au contrat départemental de solidarité territoriale.

La ville de Sisteron compte un cinéma exploité par délégation de service public. C'est le seul cinéma du canton de Sisteron, il draine également une partie des habitants du canton de Seyne les Alpes, ce qui lui permet de rayonner sur une vingtaine de communes et environ 15 000 habitants. C'est un équipement culturel indispensable pour les habitants de Sisteron et des communes des vallées environnantes, qu'il faut maintenir. L'établissement travaille en partenariat avec les scolaires, les associations locales, les commerçants. La programmation est destinée à un public large, avec des animations, des conférences, des séances dédiées aux enfants ou aux seniors. Les équipements sont vieillissants, les lieux ont besoin de travaux pour attirer toujours plus de visiteurs afin d'éviter une fermeture. Ce qui serait une perte importante pour la ville et l'accès à la culture. La commune, propriétaire depuis juillet 2024, souhaite entreprendre des travaux afin de moderniser les lieux et le matériel pour faire perdurer l'activité cinématographique.

CONSIDERANT que la ville de Sisteron souhaite réhabiliter son cinéma afin de maintenir l'offre cinématographique sur le territoire,

CONSIDERANT que le département des Alpes de Haute Provence finance la rénovation d'équipements culturels dans le cadre du Contrat de solidarité territoriale.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès du département 04 une aide financière de 65 000€ pour la réhabilitation du cinéma le Rex de Sisteron dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026, correspondant à 40% du montant des travaux.

ARTICLE 2 : Le plan de financement exprimé en hors taxe, est le suivant :

Commune	CD04	TSA	TOTAL
40 000€	65 000€	55 000€	160 000€
25%	40%	35%	100%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

**Fait à Sisteron, le 15 mai 2025
Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 15/05/2025 à 14h11

**REÇU EN PREFECTURE
le 15/05/2025**

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250515-2025_04_09D